Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DECFO/SYSREM

Le nouveau système salarial entre en vigueur le 1er décembre

Après la décision du Grand Conseil, qui a adopté le décret relatif à la nouvelle politique salariale, la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines (DCERH) a négocié les règlements d'application avec les trois faîtières représentant le personnel. Adoptés par le Conseil d'Etat, ils entreront en vigueur le 1er décembre 2008. Comme il s'y était engagé, le Conseil d'Etat pourra ainsi verser les 32 millions supplémentaires prévus pour le rattrapage des salaires en 2008.

Fort du soutien très net que le Grand Conseil a accordé le 25 novembre à la nouvelle classification des fonctions et à la nouvelle politique salariale de l'Etat de Vaud (DECFO/SYSREM), le Conseil d'Etat a organisé deux séances entre la DCERH et les représentants de la fonction publique.

Conformément à la convention signée avec la Fédération des sociétés de fonctionnaires, (FSF), la DCERH a soumis aux faîtières syndicales les règlements d'application de DECFO/SYSREM.

Les modifications négociées par la DCERH ont été adoptées aujourd'hui par le Conseil d'Etat. Ainsi la nouvelle grille salariale entrera en vigueur dans le délai prévu.

Il s'ensuit que les collaborateurs concernés, plus de 60% de la fonction publique, toucheront effectivement le rattrapage pour l'année 2008 avec le salaire de décembre. Le Conseil d'Etat rappelle que le financement de ce projet s'élève à hauteur de 80 millions de francs, sans compter les coûts des augmentations salariales annuelles. Ce montant est réparti sur une période de six ans, 32 millions sont alloués pour l'année 2008.

Le Conseil d'Etat considère le nouveau système salarial comme dynamique et évolutif. C'est pourquoi une autre rencontre avec les faîtières est d'ores et déjà prévue le 4 décembre pour mener à bien la mise en oeuvre de la convention signée le 3 novembre 2008.

Lausanne, le 28 novembre 2008

DFIRE, Pascal Broulis, président de la DCERH, 021 316 20 01